

*Administration financière—Loi*

de la loi mais de règlements, qui peut décider à qui attribuer les contrats. Le Parlement n'exerce donc aucun contrôle ni aucune responsabilité.

Du fait des énormes pouvoirs réglementaires du gouvernement, les sociétés d'État échappent à toute surveillance du public ou du Parlement. Je vous demande, monsieur le Président, quel particulier investirait dans une société et la laisserait participer à des activités définies dans des règlements internes, si cette société était totalement dispensée de dévoiler à l'investisseur le résultat de ses activités de l'année, par la présentation d'un bilan, indiquant la façon dont elle a dépensé l'argent de l'investisseur? Dans le monde des affaires, cette pratique est fondamentale. Les investisseurs n'accepteraient pas que l'on dispense une compagnie de produire un état des profits et pertes. Le contribuable devrait faire de même.

Les sociétés d'État doivent être responsables devant les députés de la Chambre des communes qui représentent les contribuables et actionnaires de ces sociétés. Ce que beaucoup de gens ne comprenaient pas jusqu'à tout récemment, c'est que des sociétés d'État telles que le CN, Air Canada et Petro-Canada, doivent être responsables devant leurs actionnaires, à savoir les contribuables. Elles n'appartiennent pas au gouvernement, mais sont au service du contribuable du pays. Les sociétés d'État doivent être tenues responsables et ce ne sera certainement pas grâce à cette mesure législative-ci qu'on y parviendra.

• (1220)

Comme je l'ai dit, pratiquement chaque article important du projet de loi C-24 contient des pouvoirs réglementaires permettant au gouvernement, et non aux gens responsables devant les contribuables, de définir comment l'article sera utilisé ou quelle société d'État sera exemptée. N'ayant pas vu le règlement, que le gouvernement refuse systématiquement de présenter à la Chambre, comment pouvons-nous savoir de quelle façon le gouvernement a l'intention d'utiliser ce projet de loi? Il est absolument impossible d'espérer des députés représentant les contribuables du pays qu'ils adoptent le projet de loi C-24 sans savoir d'avance ce que le gouvernement a l'intention d'en faire.

J'en reviens à la loi sur Petro-Canada. La création de cette société devait permettre au gouvernement d'avoir un pied dans l'industrie. En fait, l'initiative provenait de mauvaises prévisions sur les réserves de pétrole et de gaz au Canada. Le gouvernement libéral de l'époque a présenté une loi visant à créer Petro-Canada. Les députés libéraux disent maintenant que la société nous appartient. Il n'en est rien, elle leur appartient, car elle n'est pas tenue de rendre des comptes aux contribuables du Canada. L'intention était d'avoir un pied dans l'industrie comme je l'ai dit. Pourtant, la société s'est développée en absorbant ou en achetant d'autres sociétés. L'intention du gouvernement était d'en faire une grosse société qui ne rendrait pas de comptes aux contribuables. Cette situation ne peut continuer. Ce n'était pas l'intention première. Si, dans les débats de l'époque, nous avions demandé au gouvernement ce qu'il avait l'intention de faire, ses membres nous auraient dit: «Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir des stations-service dans tout le pays». Mais le règlement leur a permis de le faire, puisque le gouvernement contrôle ce qui se produit au sein de Petro-Canada.

Un pendant de la loi sur Petro-Canada est la loi qui crée Canagrex. En raison des pouvoirs réglementaires contenus dans cette loi, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) peut ouvrir des épiceries dans tout le pays. Si on lui demande si c'est ce qu'il va faire, il va vous dire: «Bien sûr que non, nous n'en avons jamais eu l'intention». Les contribuables qui possèdent indirectement tout ce qui appartient à ces sociétés d'État ne peuvent pas exercer un contrôle suffisant. Nous ne pouvons pas demander à ces sociétés de nous fournir les renseignements qu'exigeraient normalement les investisseurs. C'est une situation ridicule. Les contribuables, tout comme les députés qui les représentent, ne peuvent avoir accès aux renseignements concernant l'exploitation quotidienne de ces sociétés.

Le vérificateur général du Canada ne peut pas demander à une société d'État de lui ouvrir ses livres. Des directeurs généraux et des présidents du conseil d'administration de ces sociétés ont dit publiquement, comme les députés le savent, que le vérificateur général n'avait pas compétence sur les sociétés d'État. Le vérificateur général est nommé par la Chambre des communes pour rendre compte de la façon dont on dépense l'argent du contribuable. Tout le monde est d'accord pour dire que le vérificateur général devrait être le chien de garde et devrait dévoiler les cas de gaspillage ou de mauvaise utilisation de l'argent. Il n'a pas accès aux renseignements des sociétés d'État à moins que, de leur plein gré ou à la demande du ministre, elles ne lui ouvrent leurs livres. Nous voyons ce fiasco se répéter constamment.

La triste situation des sociétés d'État aujourd'hui ne sera pas résolue par la mesure à l'étude. Les conseils d'administration et les directeurs généraux sont nommés par le ministre ou certains de ses collègues. Par le passé il y a eu des abus à cet égard et il continue à y en avoir. Je ne nommerai personne en particulier, mais il y a eu des nominations politiques. Le moment est venu pour tout député de s'assurer que les sociétés d'État ont le plus grand choix possible de gens pour les postes de directeur général et d'administrateurs. Combien de fois n'a-t-on pas nommé au conseil d'administration de diverses sociétés d'État des gens qui n'avaient aucune notion de gestion et aucune idée du rôle que devraient jouer les sociétés d'État?

Dans une économie mixte comme celle du Canada, la société d'État a pour objet d'assurer les services que le secteur privé n'a pas la capacité de fournir. Ce fut le cas pour la Northern Transportation Company que je connais bien. Cette société est établie dans l'est de la baie de l'Arctique. Elle assure le transport maritime de Fort McMurray à Uranium City avec ses chalands et ses remorqueurs et dessert en même temps toutes les localités situées sur ce trajet. La société d'État a décidé il y a cinq ans de cela de se défaire de cette entreprise et certains de ses directeurs généraux devaient, en leur qualité de membres du conseil d'administration, tenter de la racheter. Pour ce faire, ils ont prétexté que les entreprises à Uranium City fermaient peu à peu leurs portes et ils ont fait en sorte que la marge de bénéfices du service assuré entre Fort McMurray et Uranium City soit nulle, afin de prouver que l'opération n'était pas rentable. On a découvert également qu'ils ont fait réparer les chalands dont on a remplacé les fonds, ainsi que les remorqueurs faisant le circuit de l'Athabasca, puis transféré ces chalands et remorqueurs à la baie de l'Arctique, après avoir imputé au circuit de l'Athabasca les frais entraînés par la remise en état, le réaménagement et le transport de ces bâtiments. J'ai l'impression qu'on a cherché sciemment à prouver